

ECPM : « La Cour suprême des Etats-Unis accepte d'instruire la requête de M. Skinner, sans pour autant lui accorder de tests ADN »

Communiqué de presse

Paris, 31 mai 2010

A la suite des informations diffusées par des médias français et internationaux traitant de l'évolution du dossier du condamné à mort Hank Skinner qui annonçaient que « des tests ADN lui seront accordés », **Mme Sandrine Ageorges-Skinner et l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) souhaitent préciser que la Cour suprême des Etats-Unis n'a pas décidé d'accorder des tests ADN. En revanche, elle a accepté d'instruire la requête de Hank Skinner. La procédure suivra son cours à partir de l'automne prochain.**

« Si la Cour suprême donne raison à mon époux, M. Hank Skinner, il n'aura que le droit de poursuivre sa plainte au civil contre l'avocate générale qui refuse d'ordonner les tests ADN ou de transmettre les scellées à la défense pour que des tests privés soient effectués. **Le chemin est encore long car c'est uniquement la forme qui va être revue et non le fond de son dossier, mais c'est une étape importante**», à souligné Mme Sandrine Ageorges-Skinner.

L'avocat principal de Hank Skinner, Me Rob Owen, a déclaré: « Cette décision de la Cour suprême représente le premier pas nécessaire en vue d'obtenir, peut-être, les tests ADN que M. Skinner réclame puis longtemps. Nous attendons impatiemment l'opportunité de persuader la Cour **que si un représentant de l'Etat refuse arbitrairement à un prisonnier l'accès à des scellées afin d'effectuer des tests ADN, ce dernier doit pouvoir faire appel de cette décision via une procédure fédérale au civil pour faire valoir ses droits.** »

« La cour suprême a juste déverrouillé la porte pour Hank Skinner, reste maintenant à pouvoir l'ouvrir et avancer. Le chemin risque d'être encore long. **Le combat pour l'abolition universelle est fait de nombreux défis et difficultés, mais aussi de petites batailles gagnées qui doivent mener à de grandes victoires!** », a annoncé le directeur de l'association française Ensemble contre la peine mort (ECPM), M. Raphaël Chenuil-Hazan.

Contacts :

Raphaël CHENUIL-HAZAN

Directeur d'Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

Mme Désislava RAOUL Responsable communication médias – ECPM

<http://www.abolition.fr>

<http://www.hankskinner.org>

ECPM : 3, rue Paul Vaillant Couturier 92320 Chatillon / FRANCE

Tel: 00 33 1 80 87 70 55 - Fax: 00 33 1 57 63 89 25

Email : draoul@abolition.fr ou rchenuil@abolition.fr